

L'Adresse—M. Collenette

Comme nouveau ministre du gouvernement, je suis particulièrement heureux d'avoir pu intervenir auprès de mes collègues, de leur avoir fait accepter et présenter cet ensemble de mesures. Si ce programme est modeste pour certains, il est considérable à mes yeux. En fait, si j'en juge d'après la réaction dont m'ont fait part les divers groupes culturels, ce programme leur paraît important.

C'est le premier engagement majeur envers le multiculturalisme à être formulé dans le discours du trône depuis que la politique a été définie en 1971. Pour la première fois, le Parlement sera appelé à tenir dans la nouvelle année un débat en bonne et due forme sur le multiculturalisme. J'écouterai les députés lors de ce débat et j'espère qu'à l'étape du comité il y aura de nombreux mémoires des organismes ethno-culturels. Nous voulons que tous les groupes de notre société s'expriment. C'est l'un des secteurs où il y a un consensus et je suis certain qu'il n'y aura ni querelles ni dissensions. En tant que pays, nous avons tout à gagner d'une évolution vers une société réellement multiculturelle.

M. Evans: Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir entendu le discours du ministre. Je voudrais en profiter pour le féliciter de sa nomination et pour faire remarquer qu'il perpétue une riche tradition de ministres du multiculturalisme. J'estime que le député de York-Ouest (M. Fleming) était un excellent ministre du multiculturalisme, mais je suis sûr que le ministre actuel sera tout aussi bon dans la poursuite des objectifs que le Parlement a épousés et que notre gouvernement prend également à son compte.

Le ministre pourrait-il être un peu plus précis en ce qui concerne la question de la nouvelle citoyenneté ou de la citoyenneté pour les personnes de plus de 65 ans? Pourrait-il nous dire quand il s'attaquera à cette question? Je suis un peu impatient, car plusieurs groupes ethniques de ma circonscription m'ont signalé qu'il fallait absolument trouver un moyen efficace pour permettre à leurs personnes âgées de devenir des membres à part entière de la société multiculturelle canadienne et d'y participer complètement en tant que citoyens canadiens, de sorte qu'ils puissent se sentir chez eux dans leur pays d'adoption.

Comme le disait le ministre, il est très difficile pour ces gens de devenir citoyens et ce ne sont pas toujours des personnes récemment arrivées. Il y a dans ma circonscription des gens, des femmes principalement, qui sont au Canada depuis plus de 25 ans. Toutefois, en raison de leur patrimoine culturel, elles ont tendance à rester à la maison et à ne pas apprendre la langue, bien qu'à toutes fins pratiques elles soient canadiennes depuis 20 ou 25 ans. Ces gens sont maintenant dans la soixantaine. J'espère que nous pourrions adopter cette mesure législative rapidement.

De plus, serait-il possible d'assouplir les exigences pour les femmes de cette catégorie que je viens de mentionner et qui n'ont pas encore 65 ans? Elles sont ici depuis longtemps, leur mari est citoyen et leurs enfants aussi et, bien entendu, elles resteront au Canada. Mais elles butent sur cette difficulté.

M. Collenette: Monsieur le Président, je suis heureux de l'intervention du député d'Ottawa-Centre (M. Evans). Il y a très peu de députés aussi actifs que lui dans la communauté multiculturelle de la capitale nationale.

Je pourrais peut-être attaquer cette question sous cet angle: j'aimerais entendre le point de vue des députés des deux côtés

de la Chambre, car s'engager à libéraliser les exigences formelles pour obtenir la citoyenneté, pour les personnes de plus de 65 ans, constituerait un écart de principe par rapport à la politique gouvernementale. La première étape est donc de résoudre le cas des plus de 65 ans. Je reconnais la gravité du problème que mentionne le député pour ceux qui sont plus jeunes et sont ici depuis déjà longtemps, mais n'ont jamais appris une des langues officielles. Je pense que nous devrions aborder le problème d'une autre façon, en essayant peut-être de communiquer avec ces personnes pour les encourager à apprendre l'une des deux langues officielles, de sorte qu'elles puissent se conformer aux exigences normales. Je suppose qu'il y a, en un sens, une obligation d'intégration culturelle imposée à tout le monde dans la société. C'est de cette façon que nous devrions nous attaquer au problème de ces personnes.

Il est peut-être un peu trop tard pour les personnes de plus de 65 ans. Je sais que ce chiffre est arbitraire, mais il faut bien tirer une ligne quelque part. Et il me paraît réaliste de commencer par là. Nous ne voulons pas modifier la loi sur la citoyenneté mais seulement modifier un règlement de cette loi. Sauf erreur, et mon collègue, le secrétaire d'État me reprendra si je me trompe, on peut modifier ce règlement rapidement. Voilà pourquoi j'espère que nous saurons régler la question dès le nouvel an. Il va de soi que nous devons laisser le temps aux magistrats des cours de citoyenneté et aux services administratifs concernés de se faire à ce changement.

M. Flis: Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter notre collègue de sa nouvelle nomination. Comme il est aisé de le constater, il part du bon pied. Peut-il nous dire quelques mots au sujet des chaires universitaires que certains groupes ethniques ont créées au Canada et pour lesquelles ils font don de \$300,000 que le ministère du Multiculturalisme double de ses subventions? Je sais que dans une université comme celle de Toronto, la création de pareille chaire coûte aujourd'hui 1 million de dollars. Le ministre est-il disposé à octroyer des fonds supplémentaires à cette fin? Je voudrais qu'il me fournisse les renseignements les plus récents à ce sujet.

Peut-il en outre nous parler du changement survenu au Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, dont la composition a été ramenée de 100 à 30 membres? Si cette centaine de personnes ne réussissaient pas à représenter la totalité des groupes ethniques du Canada, comment espère-t-on que 30 personnes désormais vont suffire à la tâche?

M. Collenette: Monsieur le Président, à propos du Conseil canadien du multiculturalisme, comme on se plaît à l'appeler à présent, le député de Parkdale-High Park (M. Flis) a bien raison de soulever cette question. Compte tenu de la grande diversité des ethnies vivant au Canada, comment peut-on en effet espérer que 100 personnes puissent représenter convenablement ces divers groupes, et encore moins 30 personnes? Cependant, le cabinet a rendu cette décision en juillet dernier, fort de la recommandation de ce même organisme de cent personnes. D'une certaine façon, le cabinet a voulu donner suite à leur proposition de mettre sur pied un groupe plus efficace pour répondre aux besoins de ces ethnies.

Je dois reconnaître en toute honnêteté avoir reçu à ce sujet des plaintes en provenance d'un peu partout au Canada. On va donc incorporer le Conseil canadien du multiculturalisme dans la nouvelle loi dont nous comptons saisir la Chambre. Certains